



Paris, le 2 février 2023

Assemblée générale extraordinaire

Vendredi 24 mars 2023

9h à 17h

Maison de la Chimie
28 rue Saint-Dominique
75007 Paris

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers

Copie à :

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau

Mesdames et Messieurs les présidents des Conférences régionales

Mesdames et Messieurs les membres du Collège ordinal

Mesdames, Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers,

Le 23 juin dernier, l'assemblée générale de la Conférence des bâtonniers a réformé les statuts sur plusieurs points, dont celui des modalités de représentation des barreaux lors des assemblées générales.

Lors des dernières élections du renouvellement du Bureau qui se sont déroulées à Toulon le 25 novembre, il est apparu nécessaire d'apporter des compléments et précisions à l'article 5-1.b de ces statuts.

Il est proposé également de modifier l'article 8 des statuts, relatif à l'élection du premier vice-président en mentionnant que seuls restent en lice pour le second tour les deux candidats arrivés en tête dans le cas où l'élection n'est pas acquise dès le premier tour.

Ces deux propositions de modifications ont été approuvées par le Bureau dans sa réunion du 26 janvier dernier.

Dans ces conditions, en application des articles 5-2.b des statuts de la Conférence, je vous adresse les présentes qui emportent convocation à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à Paris le :

Vendredi 24 mars de 9h à 17h (Maison de la Chimie)

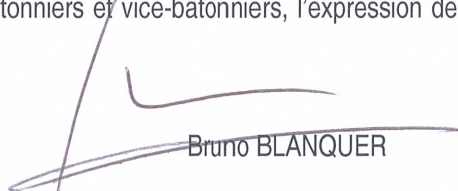
Son ordre du jour sera le suivant : **réforme des articles 5-1.b et 8 des statuts de la Conférence**

Vous trouverez en pièce jointe les statuts adoptés le 23 juin 2022 ainsi que le texte des modifications de ces deux articles sur lesquels l'assemblée aura à se prononcer aux termes des débats.

Au cours de ceux-ci seront évoquées toutes les propositions qui seront faites et que je vous remercie d'adresser préalablement.

Le bulletin d'inscription vous sera transmis prochainement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers, l'expression de mes sentiments confraternellement dévoués.


Bruno BLANQUER

PJ : Statuts votés le 23 juin 2022, proposition de modifications de l'article 5-1.b et proposition de modifications de l'article 8 des statuts